

PROCESSUS DE PRIVATISATION

L'implication de l'IGF en question

L'implication de l'IGF, constituée de magistrats, dans le processus de privatisation a-t-elle lieu d'être ? L'IGF est-elle qualifiée pour jouer le rôle de commissaire aux comptes ? Des questions débattues, hier, au centre de presse d'El Moudjahid.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Le débat sur la privatisation des entreprises publiques s'est poursuivi hier au centre de presse d'El-Moudjahid lors d'une table ronde. Celle-ci a réuni le consultant international Malek Seraï, le consultant en économie industrielle Réda Amrani, l'expert financier et comptable Mohamed Ghernaout et le président du Conseil national consultatif pour la promotion des petites et moyennes entreprises (CNC-PME), Zaim Bensaci. Point focal abordé, le rôle élargi de l'Inspection générale des finances (IGF) dans le processus de privatisation. Récemment, le Conseil des ministres avait adopté un projet de loi complétant l'ordonnance d'août 2001 relative

à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques. Grâce à ce texte, l'IGF verra ses missions renforcées pour un meilleur contrôle des dépenses publiques. Cela à travers l'élargissement de ses capacités d'intervention au secteur économique et sa dotation de moyens plus efficaces d'investigation et de contrôle. Rappelons, que jusqu'à alors, les attributions de l'IGF étaient limitées au contrôle de gestion des dépenses des institutions à caractère administratif uniquement. D'où un contrôle dans des entreprises publiques, de ce fait, exceptionnel puisqu'il se faisait seulement à la demande des autorités habilitées. Or, ce projet de loi permettra de donner un

ancrage juridique au contrôle externe exercé par l'IGF. Celle-ci étant désormais habilitée à «vérifier la régularité et les conditions financières d'exécution des prestations intervenant entre l'entreprise publique économique et les personnes morales ou physiques du secteur privé». Pour plus d'efficacité, le nouveau statut de cette structure lui donne la possibilité de se faire assister dans l'exercice de ses missions par les agents publics qualifiés ou des experts, et de proposer les mesures conservatoires pour sauvegarder les intérêts de l'entreprise, ainsi que le droit d'accès à l'information. S'exprimant à propos de cette mesure, le président du CNC-PME a estimé que cette intervention est une «très bonne chose». Pour Zaim Bensaci, cet audit de l'IGF devrait accroître la fiabilité des données financières des entreprises privatisables. De même, le consultant Malek Seraï a considéré

que cette implication «apporte un plus moral» mais que cela reste insuffisant, appelant à un travail pédagogique et efficace. Pour l'autre consultant, Réda Amrani, cette mesure est «un moindre mal» et qu'elle s'avère utile pour «préserver les deniers publics». Toutefois, «l'IGF ne doit pas officier en tant que pompier», arguera cet économiste, convaincu que cette question est d'ordre «politique». Voire, selon l'expert financier Mohamed Ghernaout, l'implication de l'IGF, constituée de magistrats, «n'a pas lieu d'être» puisque selon lui, l'IGF n'est pas qualifiée pour jouer le rôle de commissaire les comptes et qu'il y a assez d'organes de contrôle pour pallier les défaillances, le cas échéant. C'est un «double emploi», dira-t-il, estimant que le fait que «l'Etat va contrôler l'Etat» ne fera que décrédibiliser le processus de privatisation.

C. B.

En quête de clarifications

La table ronde d'El Moudjahid a été l'occasion pour le consultant Malek Seraï d'en appeler à davantage de clarifications et de s'interroger sur l'opportunité ou non d'une pause de réflexion dans ce processus de privatisation.

D'autant, selon Malek Seraï que la conduite de ce processus pâtit d'un manque de transparence et de vision claire, souffre de pressions multiples dont celles de la «bureaucratie terrible» et de risque de «corruption». Outre le fait que nombre d'entreprises publiques peinent à être vendues en raison de multiples contraintes.

Le consultant Réda Amrani, a également dénoncé l'absence de concertation, l'opacité et le «manque de gouvernance» de la privatisation devenue selon lui «un dogme», s'interrogeant sur l'utilité de l'investissement direct étranger (IDE) en tant que panacée.

Pour Réda Amrani, si en France les entreprises disposent de 105 milliards d'euros d'aides directes et indirectes de l'Etat, les nôtres, par contre, ne bénéficient d'aucune assistance.

Adoptant un point de vue différent, le président du CNC-PME a estimé que l'Etat doit garder la main-mise sur les grandes entreprises stratégiques, tout en ouvrant une par-

tie du capital des entreprises en vue d'assurer un transfert technologique. Pour Zaim Bensaci, le rattachement des Sociétés de gestion des participations (SGP) aux ministères de tutelle constitue, par ailleurs, un point d'ancrage.

Quant au consultant Mohamed Ghernaout, il a relevé que la privatisation est nécessaire, qu'il n'y a pas de secteur stratégique et l'Etat doit s'engager en matière de réformes y compris sur le plan politique.

En relevant que le secteur industriel coûte 5 milliards de dollars par an et fonctionne à 50% de ses capacités, Mohamed Ghernaout a estimé que la privatisation s'intègre dans le processus de relance industrielle.

Tout en remarquant que l'Etat ne peut gérer, qu'il reste un mauvais investisseur et qu'il y a risque de retour aux années 1970, d'autant que les IDE ne se bousculent pas au portillon. Pour ce consultant, les atterrissements dans le processus de privatisation du CPA et d'Algérie Télécom ainsi que le rattachement des SGP amènent à s'interroger sur le fait de savoir si l'Etat n'est pas en train de faire une pause dans le processus de privatisation. «Est-ce que l'Etat vend mal son programme de privatisation ou bien y a-t-il eu choix pour certains investisseurs et qui n'ont pas réglé les conditions de leur venue ?», s'interroge-t-il.

C. B.

OUVERTURE IMMINENTE DU CAPITAL DE TROIS UNITÉS
DE PRODUCTION DE CIMENT À L'EST

«La hausse des prix du ciment est due à la clémence du temps»

Très bientôt, l'Entreprise régionale des ciments de l'Est (ERCE) ouvrira le capital de trois autres de ses unités de production, a-t-on appris auprès du P-dg du groupe, M. Abdelhamid Bendib.

L'appel d'offres, qui sera lancé à cet effet dans les jours à venir, ajoute M. Bendib, concerne les cimenteries de Hamma-Bouziane (Constantine), Aïn-Touta (Batna) et Tébessa, lesquelles seront ouvertes au partenariat à hauteur de 35% de leur capital social comme cela a été le cas pour la cimenterie de Hadjar-Soud dont le contrat a été décerné par le producteur italien Bozier. Il précisera que l'unité de Aïn El Kebira (Sétif) ne sera

pas ouverte au partenariat mais, son capital entrera en Bourse. M. Bendib, qui s'est penché sur la hausse des prix du ciment a, par ailleurs, expliqué que cette crise est essentiellement due à la forte demande sur cette matière et n'est, en aucun cas, le résultat de l'arrêt de l'une des unités de production. Il dira que le groupe a même réalisé une performance de 10% supplémentaire par rapport à la même période de l'année précédente (janvier et février), soit 60 000 tonnes de ciment. Cette demande est résultante de la clémence du climat, selon le P-dg de l'ERCE, qui a précisé que la plupart des chantiers ne se sont pas arrêtés depuis l'avènement de la période des grands froids comme à l'accoutumée durant cette

période de l'année. «Il n'y a pas eu le break du mauvais temps», dira-t-il. Sur un autre chapitre, il avancera que sa société a dû restreindre la quantité de ciment vendu aux particuliers à 13% pour satisfaire la demande des entrepreneurs en charge des chantiers à caractère utilitaire, à l'image de l'autoroute est-ouest. Cependant, il soulignera le fait que l'ERCE n'a procédé à aucune augmentation dans les prix du ciment (228,15 DA pour le sac noir ordinaire et 338,10 DA pour le ciment résistant aux sulfates). Pourquoi, alors, le sac de ciment est-il commercialisé à hauteur de 500 DA ? Certainement, c'est la spéculation. Sinon, comment peut-on expliquer cet état de fait à partir du moment où l'ERCE n'a pas

encore ouvert le créneau de la revente aux privés et le prix du sac est le même à travers tous les points de vente du groupe, y compris à Illizi ? Mais d'où viennent les quantités écoulées dans le marché sachant que les importateurs ont été contraints à arrêter leur activité à cause de la hausse du prix du ciment dans les cours internationaux parce qu'ils ne peuvent pas rentabiliser leur commerce à cause du prix administré ? Les mauvaises langues avancent que certains parmi les entrepreneurs qui bénéficient de 87% des quantités produites par l'ERCE, attirés par le gain facile, procèdent à la revente du ciment dont ils s'approvisionnent à des prix exorbitants.

L. H.

SONELGAZ

Plus de 6 milliards de créances

Le montant des créances de Sonelgaz s'élève à 6,5 milliards de dinars, dont 35% concernent les citoyens et 5% les industriels, le reste touchant les collectivités locales.

Wassila Zeghtitoucha - Alger (Le Soir) - Une évaluation faite, hier, par l'invité du forum de la chaîne El Bahdja, Guitouni Mustapha, P-dg de Sonelgaz Distribution d'Alger (SDA). Plusieurs formules sont proposées aux créanciers et le recouvrement de ces dettes se fait «progressivement». Les piratages, fraudes et autres actes de vandalisme coûtent énormément à la Sonelgaz. On dénombre près de 40 000 cas de fraude, ce qui repré-

sentent environ 5% de consommations illicites pour l'année 2007. Ce chiffre équivaut à 14% de taux de pertes en matière d'énergie électrique. Ces piratages se localisent au niveau des bidonvilles et des constructions illicites. La meilleure solution pour éviter ces pertes serait, selon Guitouni, la rationalisation de la ressource énergétique. Le P-dg de Sonelgaz a insisté sur l'importance du dialogue et la sensibilisation continue des citoyens, et cela afin «d'arriver à une économie de l'énergie et à une plus grande maîtrise dans son utilisation».

Mais encore «en encourageant la consommation, équitable, des deux énergies électrique-gaz». Mustapha Guitouni, qui a «étudié» les problèmes

auxquels est confrontée la SDA, affirme qu'afin de répondre aux attentes des clients, «le parc de production est en train d'être renforcé pour les trois années à venir». L'Etat aurait mis «le paquet» dans ce secteur.

En fait, ses subventions représentent 65%, en plus d'une contribution de 25% de Sonelgaz investis dans plusieurs programmes, notamment celui de l'électrification rurale. Un programme de raccordement en gaz naturel est en cours de réalisation pour toucher un grand nombre de foyers dans la capitale et qui concernent également les wilayas de Boumerdes et de Tipasa. D'autres programmes de sponsoring sont également enregistrés.

La coopération Sonelgaz-Sonatrac aurait permis la réalisation d'un réseau de 38 km avec un coût de 28 milliards de dinars.

Autre problème abordé, la vétusté du réseau électrique qui remonte à l'époque coloniale. Guitouni abondera dans ce sens en rappelant que pour la capitale qui compte 351 km de lignes électriques, 216 km ont déjà été renouvelées. Pour la centaine restante, il s'agirait «de lignes passant par des quartiers difficilement accessibles» à cause du manque de viabilisation ou de l'étroitesse des rues. Tout de même, «les travaux de rénovation se déroulent la nuit», fera remarquer Guitouni.

W. Z.

COOPÉRATION
ALGÉRO-TURQUELa surveillance
des frontières
au menu

Une délégation de la gendarmerie turque, conduite par le commandant général Izir Kosaner, est à Alger pour une visite de travail de 13 jours.

Cette visite entre dans le cadre de l'approfondissement des relations entre les deux pays et fait suite à la récente visite en Algérie de Vecdi Gonul, ministre de la Défense turc.

C'est en effet sur invitation du général-major Ahmed Boustella que le commandant turc de la gendarmerie est aujourd'hui en Algérie.

Cette visite servira également pour l'approfondissement des relations et des échanges entre les deux corps. Il est à noter que la visite en juin 2006 en Turquie du général-major Boustella a permis à la Gendarmerie nationale de profiter de l'expérience turque en matière de lutte contre la criminalité. Cela a donné naissance à l'Institut national de criminologie et criminalistique de Bouchaoui. L'un des plus grands à l'échelle mondiale.

Cela a également rendu possible la mise en place d'un système d'information national qui véhicule aussi bien le son, l'image et les messages électroniques.

Au cours de la visite de la délégation de la gendarmerie turque en Algérie, une opportunité a été offerte afin de profiter des expériences bilatérales. Pour ce qui est de la partie nationale, il sera profitable de tirer les enseignements de l'expérience des hôtes en matière de lutte sur les différentes formes de criminalité.

C'est notamment le cas de l'examen des scènes de crime, des preuves digitales, de l'analyse balistique, de la graphologie, de la lutte contre la fausse monnaie, des analyses chimiques et de la biométrie. La surveillance des frontières va également être au menu des discussions.

En effet, la gendarmerie turque fait montre de beaucoup de maîtrise dans ce domaine. Il est à souligner que c'est à ce corps militaire qu'est revenue la mission de surveillance des tracés frontaliers turcs avec l'Irak sur une distance de 370 kilomètres, ainsi que les 100 kilomètres linéaires de la frontière turque avec la République d'Iran. La Gendarmerie nationale algérienne manifeste aussi un intérêt à développer des unités spéciales dans la protection de l'environnement et de sites historiques ainsi que la lutte contre la délinquance juvénile.

A souligner enfin que la gendarmerie turque est composée de 200 000 hommes. Elle couvre 90% du territoire turc.

Divisée en 14 régions, la gendarmerie turque est sous la tutelle du ministère de la Défense de son pays. En somme, beaucoup de ressemblance avec le corps de la gendarmerie en Algérie.

N. M.